

## Une convention pour une meilleure prise en charge des assurés demandeurs d'emploi

signée par l'Assurance Maladie et Pôle emploi



Une convention pour une meilleure prise en charge des assurés demandeurs d'emploi

### Une ambition commune au profit des plus fragiles

**Permettre et faciliter l'accès aux soins pour cette catégorie d'assurés doit devenir, lorsque cela est nécessaire, un préalable à la recherche d'emploi.**

### Une meilleure orientation des publics

L'Assurance Maladie et Pôle emploi développent, depuis 2013, au niveau local, des collaborations qui se traduisent notamment par des actions d'accompagnement des demandeurs d'emploi pour l'accès aux droits et aux soins et pour la prévention de la désinsertion professionnelle.

### La signature de cette convention vient renforcer les axes de collaboration entre les deux institutions.

Elle aura comme principal objectif l'amélioration du service rendu au public, grâce à une meilleure connaissance des modalités d'accompagnement offertes par chacun des deux acteurs aux assurés demandeurs d'emploi.

Grâce aux connaissances et compétences mutuelles acquises, un agent de Pôle emploi pourra renseigner, accompagner et/ou orienter un assuré-demandeur d'emploi faisant face à une problématique relevant de l'Assurance Maladie (droits auxquels il peut prétendre, absence de complémentaire santé, renoncement aux soins...) et l'entravant dans sa reprise d'un emploi. Réciproquement, un collaborateur de l'Assurance Maladie pourra renseigner, accompagner et/ou orienter un assuré faisant face à une problématique relevant de Pôle emploi (questions sur les allocations chômage ou les aides financières, appui à la reconversion professionnelle...).

### Une attention particulière portée aux salariés en arrêt de travail et aux personnes susceptibles de perdre leur emploi

Les maladies, les accidents de travail peuvent avoir des conséquences sur l'emploi en entraînant un risque d'inaptitude au poste de travail et donc un possible licenciement pour le salarié concerné ou un arrêt de l'activité pour le travailleur indépendant.

### Dans le cadre de cet axe d'intervention, il est essentiel qu'un partenariat spécifique soit mis en œuvre avec les services de Pôle Emploi.

« Renforcer le lien avec les partenaires institutionnels en dehors du champ de la santé est primordial pour proposer un accompagnement le plus complet aux assurés gersois. A cette occasion, les assurés orientés par Pôle Emploi se verront proposer un bouquet de services : accompagnement pour éviter le renoncement aux soins, aide aux démarches administratives, promotion des services numériques, bilan de santé gratuit, aide au sevrage tabagique... Ce partenariat s'inscrit totalement dans les missions de l'Assurance Maladie : « **Agir ensemble, protéger chacun** ». **Bernard SERVAUD**, directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie du Gers.

**Catherine GUILBAUDEAU**, directrice territoriale Pôle emploi Gers, Hautes-Pyrénées.

« La prévention à la désinsertion professionnelle est un axe d'intervention essentiel confié au service social de la CARSAT. Le renforcement ou l'intensification des partenariats avec les acteurs de l'emploi ont pour objectifs de simplifier, de fluidifier les démarches de l'assuré gersois afin de faciliter son accès aux droits, de sécuriser au mieux son parcours par la mise en œuvre de dispositifs adaptés à sa situation et permettre à ce dernier de se maintenir dans l'emploi. » **Joëlle TRANIELLO**, directrice de la Carsat Midi-Pyrénées.

### la Caisse primaire d'assurance maladie du Gers

La caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) du Gers joue un rôle majeur au service de la protection de la santé en permettant à chacun de se faire soigner quelles que soient ses ressources.

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi s'appuie sur près de 900 agences de proximité et relais. Le site pole-emploi.fr reçoit 42 millions de visites par mois. I



de gauche à droite: Joëlle Traniello directrice Carsat Midi-Pyrénées, Bernard Servaud, directeur de la CPAM, Catherine Guilbaudeau directrice Pôle emploi Gers-Hautes -Pyrénées



IMG\_2748.jpg



IMG\_2748.jpg